



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles

Question écrite n° 105466

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme fait part à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de son souhait de voir encouragés des partenariats entre les écoles et les maisons de retraite. Plusieurs expériences scolaires, menées récemment par des instituteurs, comprenant des visites régulières de maisons de retraite par des classes de jeunes élèves ont révélé les bienfaits tant pour les jeunes que pour les personnes âgées de ces échanges intergénérationnels. En effet, les jeunes apportent leur vitalité, leur joie et leur affection aux personnes âgées souvent isolées, et ils découvrent, à leur tour, les problèmes et les difficultés liés au grand âge. Ils apprennent le respect de la personne vulnérable et le sens du service gratuit. D'après certains instituteurs, ce genre d'expérience vaut pour les jeunes toutes les leçons d'éducation civique. Ils apprennent également à dépasser leur individualisme et prennent conscience que nos aînés n'ont malheureusement pas encore toute la place qu'ils méritent dans la société, l'isolement familial demeurant pour beaucoup une triste réalité. Par ailleurs, ils découvrent que la longue expérience de vie et la transmission de la mémoire des personnes âgées restent une source d'intérêt et de connaissance pour beaucoup d'entre eux qui n'ont pas toujours conservés de liens avec leurs grands-parents. Il semble indéniable que l'organisation de ces échanges intergénérationnels, pratiqués dans le cadre scolaire, présente aujourd'hui le plus grand intérêt. Aussi lui demande-t-il s'il envisage de proposer de développer ce type d'initiative dans le cadre de l'école primaire.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 fait de « l'autonomie et l'initiative » le septième pilier du socle commun des connaissances et des compétences à l'école primaire. Dans ce cadre, il faut que l'élève se montre capable de concevoir, de mettre en oeuvre et de réaliser des projets individuels ou collectifs dans les domaines artistiques, sportifs, patrimoniaux ou socio-économiques. Des partenariats se mettent en place entre les écoles primaires et les maisons de retraite dans de nombreuses communes. Tous les projets associent systématiquement des partenaires issus du monde de l'éducation, des services sociaux et culturels, ainsi que le département, la région ou les caisses de retraite. Dans le cadre d'un partenariat avec des maisons de retraite, les élèves devront définir un projet qui sera validé par le conseil d'école. Ils définiront une démarche adaptée au projet, ils détermineront les tâches à accomplir, ils établiront les priorités, en consultant les autres élèves, en échangeant, en informant, en organisant des réunions. Ce type d'initiative ne peut cependant se développer que si la maison de retraite et l'école primaire sont proches géographiquement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105466

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2006, page 10229

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1085